

■ **Centre collecteur de céréales de La Plaine et environs**, à Dardagny, société coopérative (FOSC du 12.03.2002, p. 7). Société dissoute sans liquidation au sens de l'art. 914 CO. Les créanciers ayant été payés ou ayant reçu des sûretés, la société est radiée.
Journal no 7852 du 25.07.2002
(00585500 / CH-660.0.216.971-6)